



La Charte du Parc, un projet partagé !



Éléments de bilan de
mise en œuvre de la
Charte du Parc,
période 2010-2013

À l'occasion de la
1^{ère} Conférence des
signataires de la Charte
13 décembre 2013

Ce bilan partagé à 3 ans est un document original. Il est pourtant la suite logique de la Charte du Parc. En effet, quoi de plus normal, après avoir co-construit un projet de territoire, après s'être engagé à le mettre en œuvre collectivement, que de s'atteler à en faire un premier bilan... lui aussi partagé. Les services de l'Etat, de la Région Nord - Pas de Calais, du Département du Nord, des EPCI, et de façon plus indirecte des communes, se sont donc attelés à la tâche, à l'occasion de la première Conférence des signataires de la Charte, le 13 décembre 2013.

La Charte du Parc, un projet co-construit

En 2006, la méthode choisie pour le renouvellement de la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois fut résolument participative. Séminaires d'élus, ateliers techniques, rencontres publiques se sont enchaînés pour aboutir à un projet de territoire partagé.

Depuis, la Charte du Parc 2010-2022 guide au quotidien l'action du Syndicat mixte du Parc. Elle a aussi vocation à mobiliser l'ensemble de ses signataires qui ont affiché, au travers de la Charte, leur volonté d'agir ensemble pour l'avenir de l'Avesnois : l'État, la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord, les communautés de communes ou d'agglomération et les communes. Elle permet enfin de mobiliser un certain nombre de partenaires, qu'ils soient consulaires, associatifs, socio professionnels, techniques, scientifiques...



Le rôle de pilotage du Syndicat mixte du Parc

Tout projet collectif a besoin d'être piloté et gouverné. C'est au Syndicat mixte du Parc, garant de la mise en œuvre de la Charte, que revient ce rôle.

C'est un rôle qu'il joue au quotidien puisque l'ensemble des signataires de la Charte compose le Comité syndical du Parc, instance décisionnelle où le programme d'actions du Syndicat mixte du Parc est débattu puis approuvé.

Au delà, il revient au Syndicat mixte du Parc de mobiliser l'ensemble des signataires de la Charte du Parc pour qu'eux aussi, dans leurs instances décisionnelles respectives, intègrent la Charte du Parc, la respectent, la mettent en œuvre. L'enjeu est d'assurer la cohérence des actions publiques menées sur le territoire, mais plus encore leur mise en synergie.



Des ambitions partagées

Les signataires de la Charte du Parc se sont donnés 3 grandes ambitions :

. Faire de l'Avesnois un territoire réservoir de la biodiversité régionale, en renforçant notamment les fonctionnalités écologiques des trames vertes et bleues, en développant des outils de protection contractuelle et réglementaire des cœurs de nature à préserver.

. Faire de l'Avesnois un territoire qui renouvelle sa ruralité, en y maîtrisant l'occupation des sols, en assurant une gestion durable, concertée et solidaire de la ressource en eau et en y développant des méthodes de concertation visant à rendre les habitants acteurs du projet de territoire.

. Faire de l'Avesnois un territoire qui investit sur ses ressources naturelles, culturelles et humaines pour se développer, en valorisant davantage encore les services d'intérêts collectifs rendus par le bocage, en mettant les ressources locales (bois, pierre...) au cœur d'une stratégie de développement durable.



La Conférence des signataires pour faire le point et dessiner l'avenir... du bocage

La Conférence des signataires est l'instance imaginée à l'occasion du renouvellement de la Charte du Parc pour formaliser cette fonction de pilotage. Réunissant l'ensemble des signataires de la Charte, au plus haut niveau de l'exécutif, cette conférence doit leur permettre d'échanger, de faire le point sur le chemin parcouru, pour mieux envisager l'avenir.

Cette Conférence des signataires se réunit pour la première fois le 13 décembre 2013. Pour cette première édition, il a été décidé de porter une attention toute particulière au bocage. Élément identitaire, aux origines de la création du Parc, le bocage porte en lui de nombreux atouts : écologiques, agronomiques, économiques, sociaux... Pourtant, son avenir reste fragile et tellement lié au devenir de notre agriculture.

Mobilisation générale

Bien entendu, la seule Conférence des signataires ne suffit pas à atteindre les objectifs fixés. C'est pourquoi, en amont de cette dernière, plusieurs rencontres ont été organisées : conférence sur l'avenir de l'élevage laitier en Avesnois, réunion entre le Bureau du Parc et les présidents d'EPCI, commissions thématiques du Parc, ateliers techniques..., sans oublier le questionnaire envoyé à toutes les communes du Parc. Ces multiples rencontres, qu'elles soient techniques ou politiques, ont permis de susciter l'expression de chacun, d'animer le débat, de prendre du recul, d'analyser, de se projeter...

Projet partagé, bilan partagé...

Ce document a vocation à offrir quelques éléments de bilan de l'action des signataires de la Charte du Parc sur la période 2010-2013, notamment relatifs à l'enjeu bocage.

L'Etat, la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et les EPCI adhérents au Syndicat mixte du Parc y partagent quelques-unes de leurs actions, qui contribuent à la mise en œuvre de la Charte du Parc dans les domaines de l'agriculture durable, de la gestion des milieux naturels et de la ressource en eau et du développement local durable. Quant au Syndicat mixte du Parc, il y précise le rôle qu'il a joué dans la réalisation de la plupart de ces actions. Enfin, les résultats d'un questionnaire envoyé aux communes du Parc (+ de 50% de retour) portant sur leurs actions (sur la période 2010 - 2013) et leurs souhaits pour l'avenir, sont présentés à la fin du document.

Bocage si utile... et pourtant si fragile

L'avenir du bocage reste fragile. Les 2 indicateurs ci-dessous l'illustrent :

sur la période 2003-2009, le linéaire bocager a diminué d'environ 7%. C'est beaucoup moins que la moyenne nationale qui est d'environ -5% par an (enquête teruti). Cela augure pourtant des difficultés pour atteindre l'un des objectifs de la Charte du Parc : limiter à -5% l'évolution globale du linéaire bocager sur la période 2010-2022.

sur la période 2000-2010, la Surface agricole toujours en herbe a diminué de -6%. Or notre objectif est de maintenir la surface de 2010. L'objectif reste donc ambitieux.

La Conférence sur l'avenir de l'élevage laitier en Avesnois, organisée le 4 novembre 2013, a montré combien le contexte économique agricole national, européen et international, pèse sur les paysages français. D'où l'importance, localement, de déployer les actions nécessaires à la maîtrise de ces évolutions.

Le bocage, au cœur de la Charte du Parc

C'est le bocage qui a cristallisé les énergies pour donner lieu à la création du Parc naturel régional de l'Avesnois en mars 1998.

Le bocage participe à l'équilibre du territoire. C'est un milieu naturel, riche de biodiversité et de pouvoirs régulateurs (épuration des eaux, anti-ruissellement...). C'est un paysage, facteur d'identité et d'attractivité qu'elle soit résidentielle, touristique ou économique. C'est un « outil » de travail, support d'une agriculture d'élevage, de productions de qualité (AOP Maroilles...), source d'autonomie protéinique (culture de l'herbe) et énergétique (bois énergie)...

Le Département du Nord s'engage

Le Département du Nord s'implique dans le développement des Parcs naturels régionaux depuis leur création. Il a réaffirmé son engagement en adoptant la charte 2010-2022 du Parc de l'Avesnois en décembre 2009. A travers son soutien régulier au Syndicat mixte du Parc en faveur du Plan bocage et ses nombreuses politiques volontaristes, le Département œuvre quotidiennement à la valorisation de la haie et au renforcement de la trame verte. La haie, en effet, est caractéristique du paysage de l'Avesnois, remarquable le long des RD ou des chemins de randonnée. Elle joue un rôle de renforcement de la biodiversité et contribue à la lutte contre les inondations et l'érosion des sols. Enfin, la haie peut être support de développement économique par le développement de la filière bois énergie. Des partenariats étroits se construisent ainsi entre le Département et les différents maîtres d'ouvrage.



Politique départementale de préservation du bocage

Soucieux de la qualité des paysages et de la conservation de la biodiversité, le Département du Nord mène depuis plusieurs dizaines d'années une politique active en faveur du maintien et du renforcement du patrimoine bocager par ses politiques de plantation et d'entretien de haies bocagères, la plantation de vergers hautes-tiges de variétés anciennes.

De plus, dans le cadre de sa convention avec l'ADARTH, le Département soutient le développement agricole et notamment l'accompagnement des éleveurs pour le maintien des prairies (programme d'actions autour de l'herbe et l'accompagnement des producteurs de lait).

Maître d'ouvrage :

Département du Nord / EPCI

Politiques publiques mobilisées :

Politique départementale en faveur du patrimoine bocager (plantation et entretien de haies bocagères, création de vergers « hautes tiges » de variétés anciennes, arbres têtards alignés ou isolés).

Résultats obtenus :

Entretien de 1 800 km/an de haies bocagères soit environ 250 agriculteurs dans l'Avesnois bénéficiant de cette politique (sur les 1 000 au niveau départemental) et plantation de 8 km de haies en 3 ans. Depuis 2005, 735 fruitiers hautes-tiges plantés soit 12 vergers créés.

Réussites :

Préservation des prairies bocagères. Maintien du bocage.

Partenaires :

Parc naturel régional de l'Avesnois, Association de Développement Agricole et Rural de la Thiérache Hainaut (ADARTH), Chambre d'agriculture de région.

Difficultés à lever :

Adaptation du cahier des charges pour favoriser la conduite du bocage en haie haute, favorable à la biodiversité et au développement de la filière bois énergie

EXEMPLE DE MISE EN PLACE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE L'AVESNOIS

Dans le cadre de la politique du Conseil général, la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois mène une opération d'aide à l'entretien des haies bocagères sur son territoire. Le Parc naturel régional de l'Avesnois accompagne la 3CA dans la mise en œuvre de ce dispositif permettant un maintien des éléments paysagers du territoire.

Dans un premier temps, la Communauté de Communes prend contact avec les agriculteurs afin de définir approximativement le linéaire de haies à entretenir.

Dans un second temps, les techniciens du Parc naturel régional de l'Avesnois accompagnent l'intercommunalité dans la réalisation des cartographies des haies à entretenir pour ensuite lancer le marché de travaux.

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois

Politiques publiques mobilisées :

Politique départementale en faveur du bocage.

Résultats obtenus :

En 2012 : La Communauté de Communes a contractualisé avec 128 agriculteurs pour l'entretien de 1 166 712 mètres linéaires de haies. En 2013, le contrat a été renouvelé avec 128 agriculteurs mais certains contrats ont fait l'objet d'une modification du linéaire due à l'engagement de ces agriculteurs dans des MAET. Le mètre linéaire s'élève donc à 1 154 562 mètres.

Réussites :

Implication forte de tous les acteurs. Linéaire bocager contractualisé élevé.

Partenaires :

Parc naturel régional de l'Avesnois .

Difficultés à lever :

La réalisation des cartographies et du marché prend beaucoup de temps. Dossier assez lourd à mettre en œuvre (marché public à 130 lots).

LE RÔLE DU PARC...

Dans le cadre de ce dispositif départemental, le Parc de l'Avesnois joue un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage auprès des communautés de communes du territoire volontaires (CCQ, 3CA, 2C2M, AMVS) : définition des priorités, élaboration du cahier des charges, rédaction de pièces du marché public, animation des réunions, réalisation des cartographies...

La Région Nord-Pas de Calais s'engage

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est l'un des territoires majeurs de l'élevage laitier en région. Cette caractéristique se traduit - notamment visuellement - par un paysage bocager qui participe à la forte identité patrimoniale du territoire. Mais au-delà des paysages, le bocage est avant tout un véritable écosystème agro-environnemental dont l'enjeu de préservation rassemble largement les partenaires de tous horizons et de tous niveaux institutionnels, dont la Région.

Au-delà des référentiels stratégiques régionaux existants lors de l'écriture de la Charte en 2010 (SRADDT, SRDE, DRA Trame Verte et Bleue), la Région a inscrit dans ses propres engagements, en tant que signataire de la Charte, l'attention et le soutien qu'elle entendait accorder à la préservation du système bocager.

Cette préoccupation traduite dans la nouvelle Charte du Parc telle que validée en 2010, se trouve aujourd'hui affirmée par la nouvelle politique régionale inscrite dans le tout récent Schéma Régional d'Alimentation et d'Agriculture Durable (SRAAD).

Les actions et démarches présentées dans ce document sont représentatives de la diversité des politiques régionales qui peuvent contribuer à un projet d'agriculture territoriale durable adapté aux spécificités du bocage avesnois, en écho aux différents cadres stratégiques régionaux d'hier et d'aujourd'hui.

Appel à projet régional Agroforesterie

Maître d'ouvrage :

Exploitants agricoles

Politiques publiques mobilisées :

Plan Forêt Régional – Politique Environnement du Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

Partenaires :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, Centre Régional de Ressources Génétiques, Centre Régional de la Propriété Forestière

Résultats obtenus :

30 projets financés sur la période 2010-2013 ; 54 ha de vergers plantés.

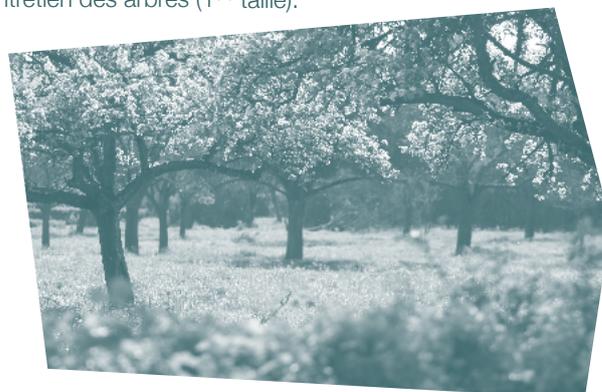
Réussites :

Territoire marqué par une forte tradition de prés-vergers :
- bilan très positif au regard du nombre de projets d'agroforesterie fruitière accompagnés,
- programme favorisé par l'animation du Syndicat Mixte du Parc et soutenu dans ses principes par la Chambre d'agriculture de région.

Difficultés à lever :

- accompagner le maintien de l'élevage actuellement en difficultés économiques,
- anticiper les plantations au regard du temps nécessaire à l'affectation des aides financières,
- la nouvelle programmation du FEADER risque de freiner l'émergence de projets en 2014,
- former les agriculteurs à l'entretien des fruitiers sur le long terme.

Dans le cadre du Plan Forêt Régional, la Région Nord-Pas de Calais aide à la conception du projet et à la plantation d'essences régionales, forestières ou fruitières, sur des parcelles en exploitation agricole : fournitures, travaux, entretien des arbres (1^{ère} taille).



LE RÔLE DU PARC...

Le Parc anime ce dispositif régional. Il accompagne les exploitants agricoles, des prémices du projet jusqu'aux plantations (dossier de financement, choix des essences, journées de sensibilisation...)

Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées

Depuis 2008, le Parc naturel régional de l'Avesnois est animateur de Mesures agro-environnementales territorialisées sur son territoire. Cet engagement consiste en la contractualisation, par les agriculteurs, de mesures favorables à l'environnement qu'ils mettent en place durant 5 années. Ces dernières concernent l'entretien de haies, d'arbres têtards, de mares, la mise en place d'une gestion extensive des prairies, etc.

Ces pratiques sont principalement mises en œuvre sur les sites Natura 2000 afin d'être favorables aux espèces présentes sur les sites, sur les zones à enjeux «eau» pour préserver l'eau des nappes et cours d'eau. Sur les autres communes du Parc de l'Avesnois, elles visent à préserver le bocage.



Maître d'ouvrage :

Exploitants agricoles

Politiques publiques mobilisées :

Crédits Européens : FEADER, Crédits du Ministère de l'Agriculture, Agriculture – Environnement du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Agriculture – Préservation de la Ressource en Eau de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Partenaires :

Parc naturel régional de l'Avesnois, Chambre d'agriculture de région, CER France, Gabnor.

Résultats obtenus :

Plus de 300 agriculteurs engagés, 2 000 km de haies, 13 400 hectares de prairies, 750 mares prairiales et 8 800 arbres têtards contractualisés.

Réussites :

Plus de 20% des haies ont été maintenues par ce biais, c'est-à-dire 2 000 km sur les 11 500 km du territoire.

Difficultés à lever :

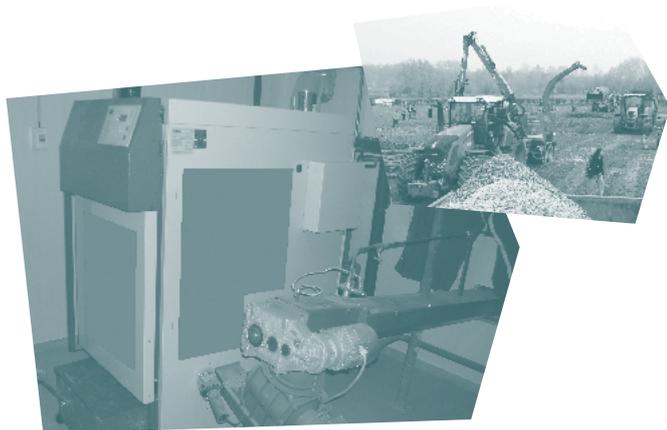
Les agriculteurs du territoire sont nombreux à souhaiter bénéficier de ce dispositif, mais les financements annuels disponibles ne permettent pas de contractualiser un linéaire supérieur à ce qui a été réalisé.

LE RÔLE DU PARC...

Le Parc est le principal animateur des MAET sur son territoire : réunions d'informations, rencontre des agriculteurs intéressés, recensement du linéaire de haies à contractualiser, montage du dossier de contractualisation, suivi des dossiers, diagnostic des mares...

Aide à l'installation de chaudières bois

Dans le cadre du dispositif « expérimentation » prévu dans les conventions pluriannuelles d'objectifs 2011-2014 entre le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Espaces Naturels Régionaux et les Syndicats Mixtes des Parcs naturels régionaux, la Région Nord-Pas de Calais participe au financement des investissements : installation de chaudières bois et aide à la structuration de l'approvisionnement des équipements en bois déchiqueté.



Maître d'ouvrage :

Privés : Exploitants agricoles, propriétaires de gîtes ruraux, Publics : Collectivités locales

Politiques publiques mobilisées :

Filière Forêt Bois – Politique Environnement du Conseil Régional Nord-Pas de Calais (Fonds FRAMEE).

Partenaires :

ADEME

Résultats obtenus :

22 chaudières installées (17 dans des exploitations agricoles, 2 dans des collectivités et 3 dans des entreprises).

Réussites :

Montée en puissance du dispositif grâce à une ingénierie dédiée et aux moyens financiers apportés par le Conseil régional Nord-Pas de Calais et l'ADEME.

Difficultés à lever :

- Choisir les bonnes solutions techniques, - Convaincre de l'importance des débouchés économiques pour la filière bois énergie sur le territoire (installation de chaudières bois et réseaux de chaleur pour les équipements publics en particulier) pour susciter de nouveaux projets notamment auprès des collectivités.

LE RÔLE DU PARC...

Avec le soutien de la Région Nord-Pas de Calais, le Parc a recruté un chargé de mission bois-énergie qui accompagne l'ensemble des projets d'installation de chaudières bois (diagnostic, conseil technique, montage du dossier de demande de subvention...) et s'attelle à structurer la filière (développement de la demande, développement de la production de plaquette, stockage, approvisionnement...).

Soutien au développement de l'agriculture biologique

Maître d'ouvrage :

GABNOR

Politiques publiques mobilisées :

Politiques Action économique et Environnement du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Plan régional de développement de l'agriculture biologique et Préservation de la qualité de l'eau par l'agriculture biologique.

Partenaires :

Chambre d'agriculture de région, acteurs de l'économie agricole du territoire (CEVINOR, BIOLAIT, UCANEL...), Département du Nord.

Résultats obtenus :

- Résultats divers sur le territoire selon les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau, ORQUE. A titre d'exemple pour l'ORQUE de Saint Aubin Sars Poterie : l'accompagnement global proposé par le GABNOR a permis la conversion de 6% de SAU (objectif du SRCAE).

Difficultés à lever :

- Améliorer les processus d'animation et d'accompagnement de l'ORQUE Sud Avesnois, territoire porteur d'initiatives ;
- Structurer des filières économiques territoriales durables à partir de la viande d'élevage bio et de la transformation du lait pour alimenter le bassin de consommation de niveau régional, la restauration collective, les magasins spécialisés...

La Région Nord-Pas de Calais, dans le cadre du Plan régional de développement de l'agriculture biologique participe financièrement au programme d'activités du GABNOR : un animateur spécifiquement dédié au territoire de l'Avesnois accompagne des producteurs et la structuration de filières durables.



LE RÔLE DU PARC...

Le Parc accueille l'animateur du GABNOR dans ses locaux. En outre, il anime un comité de pilotage agriculture biologique qui réunit l'ensemble des structures intéressées de son territoire. Après une phase de diagnostic, un programme d'action multi partenarial a été élaboré et se met progressivement en place.

Espace-test agricole à Sains du Nord

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois a décidé de mettre en place une politique d'accueil et de soutien aux porteurs de projet désireux de s'implanter sur le territoire.

L'espace-test agricole est un outil, absent dans le département du Nord, et complémentaire aux dispositifs mis en place (couveuse/ateliers-relais), dans le cadre d'une création d'entreprise progressive. Ce dispositif permettra aux porteurs de projets agricoles, accompagnés et hébergés par l'association « A Petits PAS » de tester, valider et créer leur entreprise dans un cadre sécurisé : mise en situation « grandeur réelle » au sein d'une structure immatriculée qui héberge le porteur de projet.

Le projet consiste en l'installation d'un bâtiment agricole HQE de 356 m² (ossature bois, récupération d'eau de pluie), comprenant une chambre froide, une salle de préparation des paniers, un atelier pour le stockage et la réparation du petit matériel, une salle de réunion, un bureau et une petite cuisine, un équipement de trois tunnels de serres froides de 1 500m², avec récupération des eaux de pluie, un lagunage, avec plantes locales et spécifiques, permettant de traiter les eaux usées, le tout relié par un parking.

De plus, le matériel agricole sera acheté et mis à disposition des porteurs de projet.

Le bureau de l'association A Petits PAS s'est réuni et a approuvé le schéma de fonctionnement du site.

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

Politiques publiques mobilisées :

Politique Pays de la Région Nord-Pas de Calais, Programme LEADER Avesnois.

Partenaires :

A Petits PAS, Parc naturel régional de l'Avesnois, Département du Nord.

Résultats obtenus :

Le concept a été vulgarisé, notamment lors du Salon Créer à Lille, et fait désormais l'objet d'un consensus.

Difficultés à lever :

Évolution du projet avec la recherche d'un nouveau site d'implantation, Recherche de foncier agricole disponible pour pérenniser et ancrer les activités créées sur le territoire de la 3CA.

Réussites :

Les premiers porteurs de projet en maraîchage s'installeront au printemps prochain pour commencer leur production.

LE RÔLE DU PARC...

Dès le début du projet, le Parc a accompagné la 3CA dans la création de l'espace test agricole, qu'il intègre dans la stratégie plus globale de développement de l'agriculture biologique. Le projet bénéficiera également d'un partenariat que le Parc a tissé avec Terres de Lien, favorisant la mobilisation du foncier nécessaire à l'installation des « couvées »... une fois sortie de la couveuse.

Acquisition et Gestion de site ENS par pâturage extensif

Depuis 2010, le Département du Nord est devenu propriétaire, au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, du site des Gillettes (78 ha) sur la commune de Moustier-en-Fagne. Il s'agit d'un ensemble de prairies entouré de boisement et contiguë à l'Helpe Majeure. Ce site de grande qualité environnementale est fortement marqué par la présence de nombreux habitats écologiques et d'espèces floristiques d'intérêt remarquable : situé en zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO), classé en partie en Zone de Protection Spéciale dans le cadre du réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Oiseaux », et inscrit dans le périmètre de trois zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique. Cette propriété à vocation purement agricole a fait l'objet d'un portage foncier par la SAFER et a abouti à la signature de baux environnementaux associés à un cahier des charges environnemental avec deux agriculteurs. L'un est certifié et l'autre en cours de conversion pour la production en Agriculture Biologique. La pratique du pâturage extensif permet la préservation des prairies et des haies bocagères. Dans un objectif pédagogique, le Département du Nord et les exploitants agricoles ouvrent le site au public une fois par an.

LE RÔLE DU PARC...

Le Parc agit également sur ce secteur à la biodiversité remarquable. Il est notamment opérateur du site Natura 2000 « Forêt, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor ». Ainsi c'est dans la concertation qu'il anime et actualise le document d'objectifs du site. Cette animation consiste à accompagner les propriétaires et ayant droits dans la mise en œuvre de contrats qui favorisent la gestion écologique des terrains privés, agricoles et forestiers.

Maître d'ouvrage :

Département du Nord

Politiques publiques mobilisées :

Politique d'acquisition et de gestion d'espaces naturels sensibles (ENS) et politique départementale en faveur de l'agriculture.

Partenaires :

SAFER, Chambre d'agriculture de région, commune de Moustier en Fagne, Fédération de pêche, M. Delassus et M^{me} Tachevin, éleveurs.

Résultats obtenus :

78 ha de prairies bocagères maintenues, gérées et valorisées par pâturage extensif, maintien du linéaire de haies.

Réussites :

Installation de 2 agriculteurs, développement de l'élevage biologique, préservation des prairies et du bocage, partenariat renforcé entre la SAFER, la Chambre d'agriculture de région et le Département du Nord, développement territorial (installation de jeunes agriculteurs - famille avec enfants - et activités économiques).

Difficultés à lever :

Respect du cahier des charges du bail environnemental, notamment sur l'entretien des haies de façon différenciée.

Perspectives :

- Réalisation d'un plan de gestion spécifique pour la taille des haies et réalisation d'un plan de gestion global du site,
- Reméandrage de l'Helpe-Majeur largement anthropisée pour reconquête écologique du cours d'eau et du milieu,
- Finalisation de la pose des clôtures pour la préservation des haies.



Construction de la trame verte et bleue régionale

La trame verte et bleue est l'une des 3 priorités de la politique Pays portée par la Région Nord-Pas de Calais. Chaque année, le Pays Sambre-Avesnois accompagne des opérations intercommunales de plantations de haies et de restauration de mares. Depuis 2009, 40% des dossiers accompagnés par le Pays concernent des actions en faveur de la trame verte et bleue.

Plusieurs communautés de communes se sont inscrites dans le dispositif Pays afin d'accompagner les porteurs de projets : communes, particuliers, associations, entreprises à l'exception des entreprises agricoles... Bénéficiant du soutien financier de la Région Nord-Pas de Calais, ces derniers ont pu réaliser des plantations de haies, de fruitiers et restaurer des mares.

Pour la **communauté de commune Cœur de l'Avesnois**, cette action s'est traduite par la plantation de 4 292 m de haies, de 312 arbres fruitiers, de 100 arbres bocagers et de 11 mares restaurées sur la période 2012 - 2013.

La **Communauté de commune de Maroilles Mormal**, s'est également mobilisée. Entre 2011 et 2013, ce sont 5 960 m de haies, 226 fruitiers et 25 arbres bocagers qui ont été ré-implantés sur son territoire. Dans le même objectif elle s'est également investie dans la restauration de 7 mares prairiales.

La **Communauté de Communes Guide du Pays de Trélon**, a accompagné la carrière de Wallers en Fagne dans la prise en compte de la dimension écologique indissociable de l'exploitation économique. Cet accompagnement s'est traduit par la plantation d'un linéaire de 8 200 m de haies et la restauration de mares le long de la ligne ferroviaire entre Wallers en Fagne et Anor.

L'**Agglomération Maubeuge Val de Sambre** s'est engagée dans un programme de restauration des mares - « 22 v'la les mares » - et dans un programme de plantations pérennes pour ses communes rurales. Au bilan, 13 mares restaurées ou créées, et plus de 1000 mètres de haies plantées.

Enfin, la **Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis**, s'est elle aussi engagée en faveur de la trame verte et bleue en partenariat avec le Pays du Cambrésis, en encourageant la plantation d'arbres fruitiers dans les délaissés communaux ou les terrains vagues et la plantation de haies le long des chemins de randonnée.

LE RÔLE DU PARC...

Le Parc accompagne les communautés de communes pour définir l'opération et son cahier des charges, mobiliser, mettre en œuvre l'appel à projet auprès des habitants, définir les schémas de plantation de certains projets d'envergure, réaliser les diagnostics des mares, suivre les travaux et assurer leur pérennité...

L'État s'engage

L'État, notamment la DREAL et les DDTM, en complément des Chartes des Parcs Naturels Régionaux, en matière d'aménagement et de développement durable régional, s'appuie plus particulièrement sur : le Schéma Régional Climat - Air - Énergie, le Schéma Régional de Cohérence Écologique – TVB (en cours d'approbation) qui assure une reprise cohérente et pertinente des cœurs de nature et des corridors définis dans les Chartes de Parc et la Stratégie foncière de l'État en région Nord – Pas-de-Calais, pour mettre en œuvre les politiques publiques et rendre leurs avis.

Ces documents stratégiques visent, plus particulièrement, **une consommation foncière permettant à la fois un développement urbain raisonné, le maintien d'espaces agricoles et la protection des espaces naturels et de leurs connexions.**

La prise en compte de ces documents dans les différentes actions de l'État (planification, urbanisme, gestion des eaux, protection des biens et des personnes, protection de l'environnement, etc.), notamment à travers les avis rendus et les financements attribués (fonds européens, subventions nationales, etc.), doit permettre la mise en œuvre concrète du concept de Développement Durable en région Nord-Pas de Calais et plus encore dans les territoires classés Parcs Naturels Régionaux.

Par exemple, c'est dans ce cadre, que l'État a soutenu et soutient encore les démarches Vers un Urbanisme de Qualité (VUQ) et Renouvellement Urbain et Écologique des Espaces Ruraux (RENOUER), pilotées par Espaces Naturels Régionaux, pour les compte des trois Parcs de la région, pour des montants respectifs de 150 000 € et 190 000 €. C'est également ce cadre qui a notamment servi au positionnement de l'État sur les projets d'Eco-quartiers, les projets de Schémas de Cohérence Territoriale et de Plans Locaux d'Urbanisme.

Inventaires Communaux de la Biodiversité

Les Inventaires Communaux de la Biodiversité correspondent à des «états initiaux de l'environnement renforcé» prévus dans la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois. Ils visent à cartographier, à la parcelle, les espèces patrimoniales, les milieux naturels, les enjeux patrimoniaux et les possibilités de valorisation de ces milieux naturels afin d'améliorer la connaissance de la biodiversité sur les communes présentant des lacunes en terme de connaissance et situées au sein des espaces de biodiversité à étudier ou des cœurs de nature bocagers.

Les inventaires communaux se déroulent de la façon suivante :

- > des prospections de terrain pour la réalisation des inventaires de la faune, de la flore et des habitats ;
- > des cartographies du territoire communal présentant les différents types de milieux naturels, la biodiversité présente au niveau parcellaire et les potentialités de valorisation de ces milieux naturels;
- > un diagnostic écologique, c'est à dire une synthèse des données écologiques et cartographiques qui permet d'identifier et hiérarchiser l'intérêt écologique du territoire communal ;
- > une restitution aux élus et aux habitants des études pour permettre **une meilleure appropriation de la biodiversité communale et des enjeux écologiques à prendre en compte dans les projets des communes concernées (documents d'urbanisme, aménagements...).**

Maître d'ouvrage :

Parc naturel régional de l'Avesnois

Politiques publiques mobilisées :

Crédits Etat-DREAL : soutien aux études et actions des syndicats mixte de Parc.

Partenaires :

Communes de Rejet de Beaulieu, Mazinghien, Eppe Sauvage, Bousignies sur Roc, Habitants, Propriétaires, Agriculteurs, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais.

Résultats obtenus :

4 communes inventoriées : Mazinghien (recensement de 346 espèces différentes), Rejet de Beaulieu(416 espèces recensées), Eppe-Sauvage et Bousignies sur Roc en cours.

Réussites :

Amélioration de la connaissance de la biodiversité, cartographie des enjeux à l'échelle communale.

Difficultés à lever :

Inventaires chronophages, Difficultés d'accès aux parcelles privées, Faible mobilisation des habitants et des usagers pour les réunions de restitution.

LE RÔLE DU PARC...

Le Parc cible les communes les plus pertinentes à inventorier. Il fixe les objectifs des inventaires dont il confie la mise en œuvre au Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais. Il anime la concertation avec les élus et habitants des communes concernées ainsi que la restitution des études.

Aménagement et entretien d'un blockhaus à des fins d'abri à chauves-souris

Maître d'ouvrage :

2C2M / Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Politiques publiques mobilisées :

Service environnement de la 2C2M et programme trame verte et bleue du Syndicat mixte du Parc.

Partenaires :

Parc naturel régional de l'Avesnois, Coordination mammalogique du Nord de la France.

Résultats obtenus :

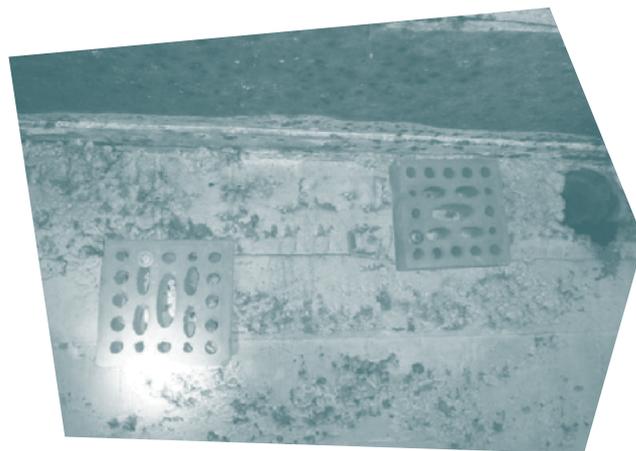
Pas de retour à ce jour, dispositif mis en place depuis peu (printemps 2013).

Réussites :

Ce dispositif permettra de préserver et de sauvegarder les espèces de chauves-souris, en leur proposant un site d'hibernation.



Cette opération a vocation à renforcer le maillage de sites favorables à la reproduction et à l'hibernation des chauves-souris, afin de contribuer à l'augmentation des effectifs, mais également à diversifier les espèces.



LE RÔLE DU PARC...

Le Parc accompagne les communes qui souhaitent, dans leurs bâtiments communaux, aménager des abris pour accueillir les espèces remarquables du territoire : chauves-souris, chouettes effraies... et ainsi préserver les espèces et la biodiversité du territoire. Le Parc prend en charge les coûts d'aménagement.

Restauration des zones humides en bord de Sambre

L'Agglomération Maubeuge Val de Sambre a engagé en 2005 avec le soutien de l'EPF, la requalification de deux anciens sites industriels HK Porter situés sur les communes de Bousois et Marpent. Ces deux cœurs de nature représentent des îlots de biodiversité majeurs sur le territoire de l'Agglomération.

Pour le cœur de nature des Portes des Marpiniaux :

Une opération de restauration de la zone humide a été mise en œuvre et cette opération a permis de restaurer sa fonctionnalité mais également d'en permettre une valorisation pédagogique.

Pour le cœur de nature de Pantegnies :

Une mission de maîtrise d'œuvre a été enclenchée dans l'objectif de réaliser des travaux de restauration et de valorisation de ce cœur de nature.

Ces opérations visent à accroître la capacité de stockage de la zone humide, à restaurer le marais (ouverture du milieu envahi par des saulaies), à créer des vasières, à élaguer la strate arbustive aux bords des chemins pour créer des lisières, à restaurer des arbres têtards, à créer des cheminements piétonniers permettant l'accueil du public et à mettre en place un parcours pédagogique. La partie du site correspondant à la réserve naturelle sera cogérée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Maître d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Politiques publiques mobilisées :

Mise en œuvre du Plan Paysage Trame Verte Communautaire.

Partenaires :

Conseil Régional Nord-Pas de Calais et Europe via le FEDER, Fédération de pêche, Conservatoire d'Espaces Naturels, VNF, CPIE Bocage de l'Avesnois, Les Blongios...

Résultats obtenus :

3 hectares de zones humides restaurées sur un cœur de nature de 30 hectares. Reproduction effective du Brochet dès l'année 2013. Plusieurs espèces floristiques et faunistiques préservées mais également nouvellement observées à la suite des travaux (Suivi par le CPIE Bocage de l'Avesnois).

Pour l'opération de Pantegnies

1^{ère} réserve naturelle du territoire de l'AMVS (37 hectares), Restauration d'une zone humide (5 hectares), 2 boucles de découverte pour le public.

Réussites :

Retour de la fonction hydrologique et de la capacité d'accueil pour les espèces faunistiques, floristiques et piscicoles en stoppant l'atterrissement de la zone humide. Préservation et valorisation des zones d'expansion de crue de la Sambre. Accueil du public, création d'un espace de découverte des richesses écologiques du secteur.

Difficultés à lever :

Les réticences à l'origine du projet concernant les riverains chasseurs du site mais qui dans un cadre de construction participative, ont validé et accepté ce projet. L'organisation de la bonne gestion du site à la suite des travaux. Stopper la pratique du braconnage sur le site. Concilier le développement économique d'une zone d'activité et la préservation d'un site.

LE RÔLE DU PARC...

Dans le cadre de cette opération, le Parc a été associé au projet de Réserve Naturelle Régionale (RNR) de Pantegnies et à la définition de son plan de gestion.

Opération de Reconquête de la Qualité de la Ressource en Eau (ORQUE) sur les champs captant du Nord de l'Avesnois

Dans le cadre de son 9^{ème} programme, l'Agence de l'eau Artois Picardie a initié des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur les captages «grenelles» et «grenellissables».

La première phase de cette opération consistait en la délimitation des Aires d'Alimentation des Captages ou AAC (zone d'action prioritaire sur laquelle une goutte d'eau tombée arrivera jusqu'au captage). Cette première phase a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'eau.

La seconde phase consiste en un Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP) et l'élaboration d'un plan d'actions. Le diagnostic doit permettre d'identifier toutes les sources de pollution potentielles ou avérées qui menacent la qualité de l'eau des captages d'eau potable. Ces sources de pollutions peuvent émaner de diverses activités du territoire (agriculture, assainissement, industrie...) d'où l'importance d'un diagnostic complet.

Suite à cette étude, un plan d'actions sera déterminé afin de contrôler, limiter, voire supprimer ces sources de pollution.

Le périmètre du DTMP du Nord Avesnois est étendu sur 52 communes appartenant aux collectivités suivantes : CAMVS, CCSA, CC Nord Maubeuge, CC frontalière du Nord-Est Avesnois, CC du Nord Maubeuge et dix communes de la CC du Cœur de l'Avesnois (Damousies, Wattignies-la-victoire, Dimechaux, Choisies, Solrignes, Berelles, Eccles, Hestrud, Beurieux, Solre-le-Château).

Maître d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Politiques publiques mobilisées :

9^{ème} et 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Partenaires :

Convention tripartite entre la CAMVS, Noréade et la CCSA pour les modalités techniques et financières du DTMP
Accompagnement technique et financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Résultats obtenus :

Actuellement en cours sur 5 aires d'alimentation de captage.

Difficultés à lever :

Obtenir la mobilisation de l'ensemble des acteurs nécessite une forte communication et une sensibilisation importante. Dans ce cadre, un animateur a été recruté pour suivre cet ORQUE.



LE RÔLE DU PARC...

Dans le cadre de cette Opération de Reconquête de la Qualité de la ressource en Eau, le Parc a été associé au comité technique, partageant ainsi avec l'ensemble des partenaires de nombreuses données techniques, notamment issues du SAGE.

Des véloroutes pour relier les cœurs de nature

Maubeuge est située à l'intersection de deux véloroutes :
- L'EV3 (communément appelée Paris-Moscou)
- L'EV 31 (Calais Dourges Maubeuge)

L'AMVS a entrepris un plan d'aménagement des liaisons véloroutes sur son territoire en privilégiant le fond de vallée, ce qui permet de relier les secteurs urbains les plus denses et les cœurs de nature de la Trame Verte et Bleue communautaire.

Maître d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Politiques publiques mobilisées :

Mise en œuvre du Programme d'Action Développement Durable et du Développement touristique.

Partenaires :

Financiers : Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Nord.
Techniques : les communes de l'AMVS, STIBUS, SMTUS, Direction de la Voirie et des Infrastructures du Conseil Général.

Résultats obtenus :

35 km aménagés entre 2009 et 2011. La dernière section sur le territoire communautaire est en cours d'aménagement, soit 7 km entre Maubeuge Gare et le relais Écovélo à Ferrière la Grande (plus de 1000 nuitées en 2012 et plus de 1400 nuitées au 31 octobre 2013).

Réussites :

Permet de développer une pratique de mobilité de loisirs douce et de faire découvrir les sites de nature en proximité.

Difficultés à lever :

Assurer la communication envers les publics.

LE RÔLE DU PARC...

L'action de l'AMVS sur les véloroutes s'intègre parfaitement dans la Charte européenne du tourisme durable portée et animée par le Parc de l'Avesnois. A ce titre, il anime et met en réseau l'ensemble des acteurs du tourisme afin de renforcer l'attractivité du territoire et développer les retombées économiques du tourisme. Dans le domaine du tourisme, il anime également le Comité technique de la randonnée et le Fonds de promotion touristique du Département du Nord ainsi que le Contrat de rayonnement touristique de la Région Nord-Pas de Calais.



Covoiturage dans l'Agglomération Maubeuge Val Sambre

Le 19 Mars 2011, l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre a adopté les 21 actions du plan d'actions de son Agenda 21. A ce titre, le conseil communautaire a validé l'action relative au développement des Ecodéplacements et a entériné cette démarche en déclarant d'intérêt communautaire le 5 mai 2011, le projet de développement du covoiturage sur son territoire. Le développement du covoiturage se fait par le biais de la création d'une plateforme internet mais également par la mise en place de points de covoiturage sur les axes stratégiques de déplacement. L'agglomération a identifié une dizaine de points de covoiturage sur le territoire. Ces points de covoiturage sont des places de parking dédiées à cette pratique.



Maître d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Politiques publiques mobilisées :

Mise en œuvre du Programme d'Action Développement Durable.

Partenaires :

Financiers : Conseil Général.
Techniques : Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, les communes de l'AMUS, STIBUS, SMTUS.

Résultats obtenus :

Création de la plateforme en août 2012. Premières conventions de création des points de covoiturage en septembre 2013. 6355 personnes se sont rendues sur le site internet depuis sa création. Points de covoiturage : 2 points créés à Jeumont pour cette année 2013 (1 point sur un parking public et 1 point sur un parking privé appartenant à une surface commerciale) et 10 autres points en cours de création.

Réussites :

Permet de développer une pratique de mobilité alliant convivialité et économies.

Difficultés à lever :

Le développement de ce projet nécessite une communication envers des publics différents (entreprises, habitants, associations, salariés...).

LE RÔLE DU PARC...

D'un point de vue général, le Parc est partenaire actif du Plan Climat Territorial porté par le Scot Sambre Avesnois et animé par l'Agence d'Urbanisme de la Sambre.

Aides directes aux entreprises

La mise en place d'aides directes aux entreprises a pour objectifs de développer et promouvoir les services de proximité (commerce, artisanat en milieu rural...) et d'accompagner ces activités vers une économie durable. Il est prévu de soutenir les entreprises réalisant des travaux de modernisation, de mise aux normes et/ou de mise en accessibilité, afin de renforcer l'attractivité vis à vis de la clientèle locale et de passage, d'améliorer l'aspect extérieur et intérieur des locaux et d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



LE RÔLE DU PARC...

Grâce à une ingénierie dédiée, le Parc anime le dispositif LEADER Avesnois. Le chargé de mission Leader accompagne les porteurs de projet, les aide à monter leur dossier de demande de subvention au Feader et leur dossier de mise en paiement. La difficulté reste la mobilisation des contreparties nationales : difficultés levées par la 3CA grâce au FISAC et à son action volontariste en faveur des petites entreprises.

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

Politiques publiques mobilisées :

FISAC (Etat/3CA), LEADER Avesnois (Europe).

Partenaires :

Chambres Consulaires, Parc naturel régional de l'Avesnois.

Résultats obtenus :

Les subventions d'aides directes aux entreprises, mises en place dans le cadre du dispositif FISAC intercommunal de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ont pu servir de levier pour un complément de subvention FEADER dans le cadre du dispositif « Leader Avesnois » animé par le Parc. Sur 20 dossiers FISAC déposés, 7 dossiers avec des travaux supérieurs au montant du plafond subventionnable du dispositif FISAC, ont bénéficié de cette aide. Le montant global des fonds européens mobilisés s'élève à 111 214,46 €.

Réussites :

Les services techniques de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et du Parc naturel régional ont travaillé ensemble à la mise en place des dossiers. Les aides ont contribué au maintien et à la modernisation de l'activité économique, au maintien et au développement de l'emploi, à la dynamisation économique du territoire, et au renforcement de l'attractivité de ce territoire rural. Les projets ont également contribué à la valorisation durable des ressources locales et ont pris en compte l'application des principes du développement durable. L'ensemble des dossiers déposés était en cohérence avec le projet de territoire inscrit dans la Charte du Parc.

Difficultés à lever :

Pérennisation de l'action avec les nouveaux fonds structurels européens.

L'Avesnois, Bouillon de culture

Cette action s'inscrit dans la dynamique « Maison de l'alimentation de l'Avesnois » qui vise, par une approche globale, à promouvoir une alimentation plus respectueuse des personnes (santé physique et morale) et du territoire (mode de production respectueux de l'environnement), à favoriser le lien social au travers des modes de consommation et le développement économique par la valorisation des produits du terroir. Dans le cadre du projet Avesnois Bouillon de culture, l'association « Les sens du goût » espère mobiliser les habitants, notamment des allocataires du RSA, autour de la préparation d'un événement festif ayant pour thème la création culinaire par une prise de conscience que chacun est porteur d'une partie du patrimoine culturel local.



Maître d'ouvrage :

Association « les Sens du goût »

Politiques publiques mobilisées :

Développement social local, politique de l'insertion du Département du Nord, politique Pays du Conseil régional Nord-Pas de Calais.

Partenaires :

Communes, Département du Nord, associations de l'insertion, Conseil régional Nord-Pas de Calais, Communauté de Communes du Pays Quercitain.

Résultats obtenus :

Expressions partagées sur le thème de l'alimentation et des habitudes alimentaires, meilleure connaissance par les participants de leur territoire et de ses spécificités, valorisation des savoir-faire des participants.

Perspectives :

Mobiliser, mettre en réseau les acteurs du territoire (associations, producteurs locaux, collectivités) autour du thème de l'alimentation et ses conséquences sur la santé et le lien social, animer ce réseau.

LE RÔLE DU PARC...

Cette action soutenue par le Département du Nord et la Région Nord-Pas de Calais est complémentaire de l'action du Parc qui s'efforce de développer les circuits courts alimentaires : animation du réseau des Boutiques de l'Avesnois et du réseau des Restaurateurs de l'Avesnois, promotion des marchés biologiques, organisation de la Fête du Lait au Quesnoy... autant d'actions qui contribuent également au rapprochement entre producteurs et consommateurs.

Création d'une unité d'extraction et de production de pierres locales

Depuis une trentaine d'années, la raréfaction des matériaux et des savoir-faire industriels traditionnels s'est accentuée. Il est devenu aujourd'hui quasi impossible d'employer les matériaux locaux, notamment pour la restauration du patrimoine.

Par ailleurs, si les demandes se précisent dans la construction et la rénovation, les bâtisseurs se heurtent à l'absence de marché. Dans le Sud Avesnois, il est impossible de trouver du moellon de construction, provenant des affleurements calcaires locaux, alors que le patrimoine bâti est principalement en pierre bleue.

A partir de ce constat, mais aussi des observations des acteurs économiques du bâtiment, est né le projet de création d'une unité d'extraction et de production de moellons.

Ce projet a nécessité les investissements suivants :

Acquisition des terrains d'assiette / Construction de l'unité d'extraction / Acquisition par la SAS exploitante, de machines spécifiques de sciage et profilage.

Extrait du dossier PER du territoire de Fourmies Trélon

LE RÔLE DU PARC...

Le Parc a soutenu ce projet au travers de l'animation de la politique Pays de la Région Nord Pas de Calais. De façon plus générale, le Parc contribue à la promotion de la pierre bleue : attribution de la marque Parc au matériau et au savoir-faire, utilisation de la pierre bleue dans les chantiers de formation à la restauration du patrimoine bâti...

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes GUIDE du Pays de Trélon

Politiques publiques mobilisées :

Etat / Pôle d'excellence rurale, Politique action économique du Conseil régional Nord-Pas de Calais.

Partenaires :

Etat-FNADT/ Conseil Général : FDAN grands Projets / Conseil régional Nord-Pas de Calais : Fonds Pays Sambre Avesnois/SAS Pierre des Fagnes.

Réussites :

Cinq emplois créés au 31/08/2012.

Difficultés à lever :

Approvisionnement en bloc de pierre à fiabiliser avec la carrière, Prescripteurs qui n'apparaissent pas encore en « promoteurs » déterminés de la valorisation.

Extraits évaluation du PER (cabinet VALOREN)



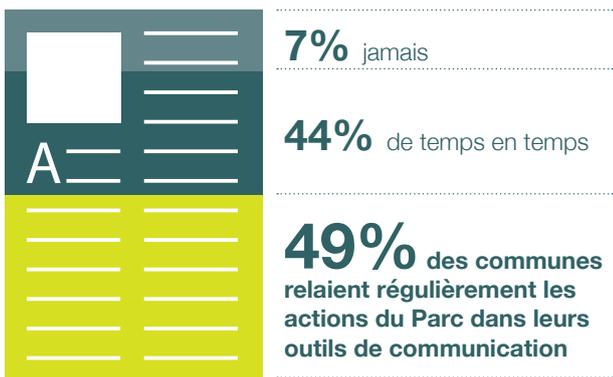
Les communes du Parc s'engagent

Le Syndicat mixte du Parc a pris l'initiative d'adresser un questionnaire à l'ensemble des communes du Parc, afin d'évaluer leurs actions en faveur de la Charte du Parc sur la période 2010-2013 et d'identifier leurs souhaits pour l'avenir. 75 communes ont complété ce questionnaire, ce qui représente un taux de participation de plus de 50%. Ci-dessous, une synthèse des résultats.

Les relations entre les communes et le Syndicat mixte du Parc

Les communes : relais d'information du Syndicat mixte du Parc auprès des élus et habitants.

...auprès des habitants.



Le Parc de l'Avesnois, s'étend sur 130 000 hectares répartis sur 131 communes. Les communes sont des acteurs essentiels de la Charte du Parc. 93% d'entre elles relaient plus ou moins régulièrement les actions du Syndicat mixte du Parc auprès de leurs habitants, et 88% auprès des membres de leur conseil municipal.

...auprès des élus du conseil municipal.



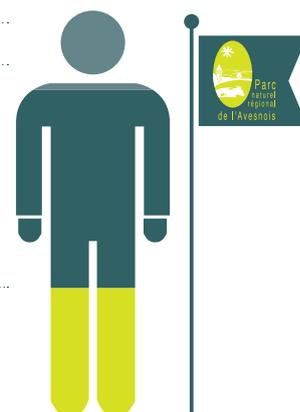
La présence des communes au sein des instances du Syndicat mixte du Parc.

En adoptant la Charte du Parc, les communes ont aussi décidé d'adhérer au Syndicat Mixte du Parc dont la vie institutionnelle est rythmée de Comités Syndicaux, Commissions thématiques, Assemblées Générales des délégués... 81 % des communes sont attentives à ces rendez-vous, même si elles ne sont pas toutes aussi assidues.

19% jamais

49% de temps en temps

32% des communes participent régulièrement aux instances du Syndicat mixte du Parc

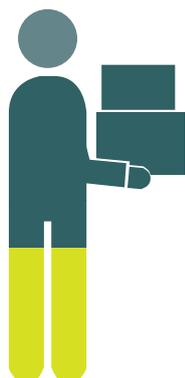


Au quotidien, les communes font appel aux services du Syndicat mixte du Parc.

16% jamais

47% de temps en temps

37% des communes sollicitent régulièrement le Parc pour obtenir un service



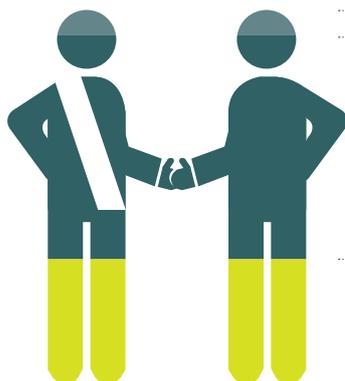
Ces 3 dernières années 84 % des communes ont sollicité le Syndicat Mixte du Parc pour un accompagnement. Parmi ces communes accompagnées 92 % d'entre elles s'estiment satisfaites du travail, des conseils et du suivi dispensés par les techniciens du Parc.

Le taux de satisfaction... Parmi les communes accompagnées...

8% pas satisfaites

59% satisfaites

33% des communes sont très satisfaites de l'accompagnement du Parc



L'action des communes, sur la période 2010 - 2013 et leurs souhaits pour l'avenir

Les mesures de la Charte du Parc les plus investies par les communes ces 3 dernières années sont

(par ordre décroissant)

- 1 Mesure 3 - Gestion plus écologique des espaces publics
- 2 Mesure 16 - Travaux renforçant l'efficacité énergétique de vos bâtiments
- 3 Mesure 29 - Achat de produits alimentaires locaux
- 4 Mesure 28 - Plantation d'arbres fruitiers d'essences locales et régionales
- 5 Mesure 13 - Organisation ou soutien d'actions culturelles
- 6 Mesure 34 - Utilisation de la pierre bleue
- 7 Mesure 17a - Entreprendre des travaux de restauration du patrimoine bâti de votre commune
- 8 Mesure 24 - Éducation au Développement Durable (sur la base des communes possédant une école)
- 9 Mesure 2 et 4 - Arrêté interdisant l'accès aux véhicules motorisés sur certains chemins de la commune
- 10 Mesure 8 et 12 - Actions de sensibilisation au Développement Durable
- 11 Mesure 11 - Maintien et/ou à la création de petits commerces ou services de proximité
- 12 Mesure 37 - Utilisation du bois dans les travaux d'aménagement
- 13 Mesure 5 - Accueil de la biodiversité
- 14 Mesure 10 - Opération de réhabilitation ou de construction de logements
- 15 Mesure 1 - Connaissance du patrimoine naturel
- 16 Mesure 39 - Soutien aux acteurs touristiques de la commune
- 17 Mesure 17b - Favoriser l'application de la législation sur l'affichage publicitaire
- 18 Mesure 31 - Achat de produits alimentaires certifiés biologiques
- 19 Mesure 23 - Engager des démarches de type Agenda 21
- 20 Mesure 27 - Installation d'une chaudière au bois-énergie dans un ou plusieurs bâtiments publics de votre commune

Les mesures de la Charte du Parc que les communes souhaiteraient investir dans les années à venir sont

(par ordre décroissant)

- 1 Gestion plus écologique des espaces publics - Mesure 3
- 2 Travaux renforçant l'efficacité énergétique de vos bâtiments - Mesure 16
- 3 Entreprendre des travaux de restauration du patrimoine bâti de votre commune - Mesure 17a
- 4 Organisation ou soutien d'actions culturelles - Mesure 13
- 5 Éducation au Développement Durable - Mesure 24
- 6 Actions de sensibilisation au Développement Durable - Mesure 8 et 12
- 7 Plantation d'arbres fruitiers d'essences locales et régionales - Mesure 28
- 8 Accueil de la biodiversité - Mesure 5
- 9 Maintien et/ou à la création de petits commerces ou services de proximité - Mesure 5
- 10 Achat de produits alimentaires locaux - Mesure 29
- 11 Connaissance du patrimoine naturel - Mesure 1
- 12 Utilisation de la pierre bleue - Mesure 34
- 13 Arrêté interdisant l'accès aux véhicules motorisés sur certains chemins de la commune - Mesure 2 et 4
- 14 Opération de réhabilitation ou de construction de logements - Mesure 10
- 15 Utilisation du bois dans les travaux d'aménagement - Mesure 37
- 16 Soutien aux acteurs touristiques de la commune - Mesure 39
- 17 Engager des démarches de type Agenda 21 - Mesure 23
- 18 Favoriser l'application de la législation sur l'affichage publicitaire - Mesure 17b
- 19 Achat de produits alimentaires certifiés biologiques - Mesure 31
- 20 Installation d'une chaudière au bois-énergie dans un ou plusieurs bâtiments publics de votre commune - Mesure 27

Première lecture des résultats...

Pour les communes, les priorités de demain portent essentiellement sur les mêmes thématiques que celles développées ces 3 dernières années :

- . une gestion plus écologique des espaces publics, y compris par la plantation d'arbres fruitiers d'essences locales,
- . la restauration de leur patrimoine bâti,
- . le renforcement de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments publics,
- . l'organisation et le soutien d'actions culturelles.

Sur certains sujets, les communes souhaitent s'investir davantage à l'avenir :

- . l'éducation au développement durable,
- . la sensibilisation des habitants à la préservation des milieux naturels, de la ressource en eau ou encore au développement durable de façon plus générale,
- . l'aménagement des bâtiments et espaces communaux pour y permettre l'accueil de la biodiversité.

En revanche, certains sujets ne recueillent que peu d'intérêt tant par le passé que pour l'avenir :

- . la participation à des opérations de réhabilitation ou construction de logement,
- . le soutien aux acteurs touristiques de la commune,
- . l'engagement dans des démarches de type Agenda 21,
- . l'application de la législation sur l'affichage publicitaire,
- . l'achat de produits alimentaires certifiés bio,
- . l'installation de chaudière bois-énergie dans un ou plusieurs bâtiments communaux.

Le rôle attendu du Syndicat Mixte du Parc par les communes

Dans le cadre de la mise en place de vos actions, qu'attendez-vous de l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc ?



Les communes participent à l'ambiance bocagère du territoire

Le bocage est au cœur des débats de la première Conférence des signataires de la Charte du Parc. C'est pourquoi nous avons choisi d'extraire trois questions du questionnaire qui interrogent les communes sur leurs actions passées et à venir en faveur d'un cadre de vie respectueux du paysage bocager.

Ces 3 dernières années avez-vous développé une gestion plus écologique de vos espaces publics ?



Depuis 3 ans,

55% des communes ayant répondu au questionnaire se sont investies dans une gestion plus écologique de leurs espaces publics, en privilégiant une gestion différenciée : plantation d'essences locales, l'utilisation rationnelle de pesticides, le fauchage tardif...

D'ici 2016, avez-vous l'ambition de gérer vos espaces publics de manière plus écologique ?

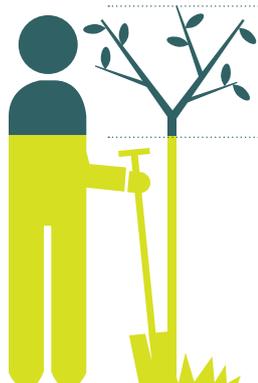


RÔLE DU PARC...

Dans le cadre des forums du Parc, temps d'échange et de sensibilisation, le Parc a proposé plusieurs rendez-vous thématiques, notamment autour de la gestion différenciée des espaces publics. Après une partie théorique, l'après-midi s'était poursuivie avec une démonstration de matériel adapté à ce mode de gestion plus respectueux de l'environnement. Une expérience à renouveler !

Aujourd'hui une prise de conscience s'élève et plus des 3/4 des communes de notre échantillon ont pour ambition de pratiquer ce mode de gestion dans les 3 prochaines années. Pour développer ce dispositif vous attendez du Parc autant des conseils et informations qu'un accompagnement technique.

Avez-vous planté des arbres fruitiers d'essences locales sur les espaces publics de votre commune ?



32% non

68% des communes possèdent ou ont planté des arbres fruitiers d'essences locales

Au cours de ces 3 dernières années,

les communes ont renforcé leur intérêt pour la préservation de l'identité bocagère du territoire, en plantant de nouveau sur leurs espaces publics des arbres fruitiers de variétés locales.

RÔLE DU PARC...

Le Parc accompagne les communes qui souhaitent planter sur leurs espaces publics : aide au choix des essences, proposition d'un schéma de plantations, possibilité de commander dans le cadre de Plantons le Décor, de bénéficier de financements au travers des politiques du Conseil Général et du Conseil Régional.

Envisagez-vous de planter des arbres fruitiers d'essences locales sur les espaces publics de votre communes dans les années à venir ?



28% non prioritaire

72% des communes ayant répondu au questionnaire envisagent de planter des arbres fruitiers d'essences locales

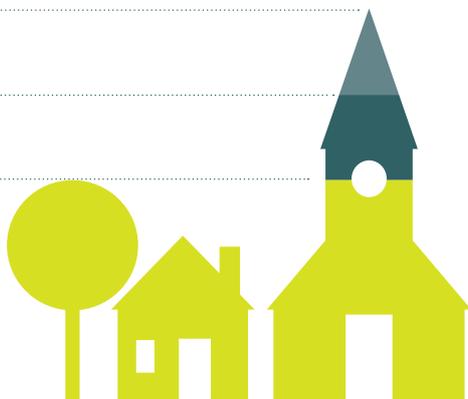
D'ici 2016, 72% des communes ayant répondu au questionnaire, estiment que la plantation d'arbres fruitiers d'essences locales sur leurs espaces publics est une priorité. A travers l'opération Plantons le décor, le Syndicat mixte du Parc conseille les collectivités quant aux choix des essences, à leur implantation, leur entretien...

Pour les communes ne possédant pas de document d'urbanisme, est-ce l'une de leur priorité dans les 3 ans à venir ?

22% non renseigné

22% considèrent que c'est une priorité

56% des communes élaborent actuellement leurs documents d'urbanisme



RÔLE DU PARC...

Le Parc accompagne l'ensemble des communes qui souhaitent se doter d'un document d'urbanisme en assurant un «porter à connaissance» (fourniture de données, cartographie...). Elle accompagne également les communes qui souhaitent y classer leur linéaire de haies, particulièrement en cœur de nature bocagère.

Le document d'urbanisme est un des outils majeurs de la préservation des espaces naturels et agricoles. Sur le territoire du Parc 97 communes sont d'ores et déjà dotées d'un document d'urbanisme (POS, PLU, carte communale), ce qui explique que seules 18 communes aient répondu à cette question. Parmi elles, 56% sont en cours d'élaboration, et 22% estiment que ce travail est l'une des priorités pour les 3 prochaines années.

N'oublions pas que la Charte du Parc fixe un objectif de 100% des communes dotées d'un document d'urbanisme à l'horizon 2018.

Document réalisé avec la contribution des services de :



Les Communautés de Communes et d'Agglomération adhérentes au Syndicat Mixte du Parc, les communes du Parc.



Parc naturel régional de l'Avesnois

Maison du Parc
Grange Dîmière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"
www.parc-naturel-avesnois.fr

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'État Français